



Recherche assistance prud'hommes

Par **sirce**, le **27/03/2008** à **11:08**

J'ai déclenché une procédure aux prud'h'ommes.

Lors de la conciliation, le défendeur (mon ancien employeur) n'était pas présent, j'ai pu parler avec le greffe, qui devant mon désarroi m'a conseillé d'être assisté d'un avocat.

Il a mentionné les aides juridictionnelles, auxquelles je n'ai pas droit. Mais aussi, les conseillers juridiques ou avocats de ma mairie, qui n'offrent que 30 mn d'entretien, et qui sont chargés jusqu'au mois de mai.

Alors que le bureau du jugement est mi juillet. Et je dois constituer mon dossier avant mi mai. Je n'ai pas les moyens de payer un avocat. Les honoraires se situent entre 1500 € et 2000€ HT. Je n'ai pas cette somme.

Pour préciser mon affaire, je n'ai pas été licencié, je suis parti de moi même. Le litige concerne des astreintes abusives et des manquements de paiement d'une partie de mes salaires.

Je recherche donc des moyens de m'aider à constituer mon dossier et d'être assisté le jour du bureau du jugement. Je ne suis pas contre une rémunération au pourcentage sur les sommes des dommages et intérêts. Mais je ne peux pas offrir de part fixe.

C'est pour cela, que j'étudie toute proposition : étudiant, avocat débutant désirant de "se faire la main" sur une première affaire etc.

Merci.

Dans l'attente

Eric.

Vous pouvez me joindre sur meshougars@free.fr